

DÉLIBÉRATION N° CA 12.07 DU 29 MARS 2012
relative à la vente des locaux de Sens

Le Conseil d'administration

Vu

- la délibération n° 85-7 du 20 février 1985 relative à l'acquisition d'un immeuble à Sens,
- la délibération n° 05-14 du 03 novembre 2005 relative à l'acquisition des locaux de la Banque de France à Sens,

DÉLIBÈRE

Article unique

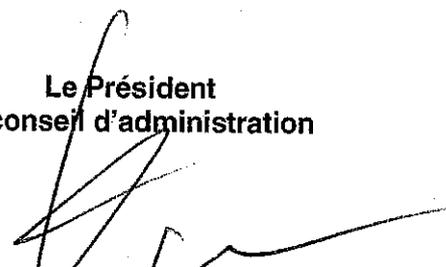
Le Conseil d'administration autorise la vente de l'actuel immeuble occupé par la direction territoriale Seine-Amont, sis au 2 bis, rue de l'Ecrivain, à Sens (Yonne).

La Secrétaire
Directrice générale de l'Agence



Michèle ROUSSEAU

Le Président
du conseil d'administration



Daniel CANEPA